



## Communiqué de presse

### CENTRE COMMUNAUTAIRE DE QUYON

Lors de la séance du conseil municipal le 11 mars 2014, il était très clair qu'un malentendu attribuable à un manque de communication semblait perdurer par rapport au **Centre communautaire de Quyon**.

Premièrement, il n'y a jamais eu d'insinuation de la part du conseil que le projet du Centre communautaire de Quyon ait été abandonné pour être remplacé par un centre multifonctionnel à Lusksville. Si des citoyens désirent un centre multifonctionnel, il s'agit alors d'une question distincte à traiter dans l'avenir.

Deuxièmement, le conseil n'a pas différé inutilement une rencontre avec le Comité de revitalisation des berges; le budget devait être adopté pour l'ensemble de la municipalité, ce qui était prioritaire.

Le conseil a rencontré un représentant du Comité de revitalisation des berges lors de laquelle le point le plus important a été que, si le conseil estimait que le centre communautaire actuel (connu sous Club Lions) était déclaré comme étant dangereux ou inutilisable, nous aurions de meilleures chances à obtenir une subvention provinciale. Le conseil a eu une discussion sur cette question et estime que si le bâtiment était déclaré inutilisable, par conséquent, nous nous verrons dans l'obligation de le fermer sans avoir de garanties absolues que le gouvernement approuvera la subvention. Cette option n'était pas la meilleure, compte tenu que nous n'avons pas tous les faits. La rumeur qui circule voulant que la prochaine date limite de soumission pour une demande de subvention soit remise en avril 2014. Cependant, le conseil n'a reçu aucune documentation à ce sujet.

Deux demandes d'aide financière ont été transmises au gouvernement provincial pour le Centre communautaire de Quyon, pour lesquelles aucun financement n'a été attribué. L'estimé initial pour ce projet était établi à 2,1\$ millions. Cependant, la première demande d'aide financière s'imposait à 1,2\$ million et la seconde, à 1,492\$ million. Le conseil doit s'informer à savoir pourquoi les demandes ont été refusées, et ce qu'il doit faire pour assurer que celles-ci soient acceptées. De plus, le conseil doit s'assurer des dépenses réelles prévues pour ce projet. Il semble avoir des divergences avec l'estimation et il est important de demander le bon montant, sinon les coûts additionnels devront être financés par les contribuables.

Ce projet devait être financé, à parts égales soit à 33% par le gouvernement provincial, 33% par le gouvernement fédéral et l'autre 33% de part égale par la municipalité et des campagnes de financement communautaires.

Je vous assure que le conseil souhaite vouloir collaborer avec les membres du Comité de revitalisation des berges, et qu'il en soit de même de leur part.

- 30 -

Pour information : Roger Larose  
Maire  
Téléphone : 819-455-2401  
Courriel : [mairie@municipalitepontiac.com](mailto:mairie@municipalitepontiac.com)